



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2023 ÉTUDE DE ZONE CARENE



# Limites de l'étude de zone

Les limites de l'étude étaient connues dès le lancement des investigations :

- Pas de prise en compte des effets cocktails ni de l'exposome,
- Phase 1 basée sur les données uniquement disponibles,
- Exposition des travailleurs pas étudiée spécifiquement
- Ne permettra pas de répondre à toutes les questions et inquiétudes des acteurs locaux
- N'est pas destinée à investir des sujets de recherche

Les mesures à réaliser dans l'environnement doivent pouvoir être interprétées, sur la base des seuils/valeurs reconnu(e)s.

# Spécificités de cette étude de zone

Etude de zone « classique » (hors CARENE) se basant sur les données issues des ICPE soumises à autorisation : 20 à 25 sites maximum et classiquement quelques sites  
+ quelques données de trafic + tertiaire (sur 2 à 3 polluants : benzène COV totaux, poussières ...)

**L'étude de zone CARENE est très ambitieuse** avec :

- des investigations **sur environ 200 sites** dont une soixantaine de sites ICPE soumis à Enregistrement ou Autorisation, des sites soumis à déclaration jugés pertinents et des sites hors ICPE
- des données complètes issues de BASEMIS (avec estimation surfacique des activités économiques, des particuliers, données sur trafic aérien, routier et maritime...)

## Spécificités de cette étude de zone

### Des actions concrètes engagées sur le terrain sans attendre la phase 3 :

- vérification de la fin d'utilisation du perchloéthylène dans les pressings de la zone d'étude
- campagne d'inspections menées sur la zone d'étude ayant conduit à plusieurs dossiers de régularisation de situation administrative (sites D, illégaux) : 6 sites, avec également des suites administratives et pénales

# Spécificités de cette étude de zone

## Des actions concrètes engagées sur le terrain sans attendre la phase 3 :

- Renforcement de la surveillance des rejets atmosphériques ou actualisation des études individuelles (exemple de la raffinerie avec action volontaire de TotalEnergies concernant les mesures en benzène en continu et réduction prévue des émissions liées à appontement de la raffinerie)
- Précampagne de mesures d'Air Pays de la Loire sur les CMR ou sensibilisations prévues dans le cadre du PRSE (mesures par les habitants de la CARENE)
- Programme de mesures volontaire du GPMNSN sur les poussières issues des opérations de chargement/déchargement de céréales

# Spécificités de cette étude de zone

**Un engagement humain et financier important de la part de l'État :**

- Mobilisation des services de la préfecture -DREAL- DRAAF - ARS/SPF - inspection du travail
- Nombreuses investigations de terrains (y compris sur sites non connus de l'administration)

**Une expertise technique amenée par BURGEAP (prestataire avec forte expérience dans les études de zone) avec contre-expertise INERIS et débats avec personnes qualifiées en COS**

# Points d'attention dans le cadre de cette étude

## Une concertation importante :

- réunions très régulières du COS en 2021/2022/2023 avec des réunions techniques préalables avec les associations
- Écoute des demandes des acteurs locaux :
  - Fumées de soudage
  - Prise en compte des sites hors ICPE (surcoût 35 k€)
  - Réponses aux interrogations depuis le lancement de l'étude
  - Investigations phase 3 tenant compte des suggestions émises par les membres du COS

# Points d'attention dans le cadre de cette étude

## Une transparence :

- Partage avec les membres du COS de toutes les « données brutes environnementales » et des rapports complets détaillés

Restriction d'accès uniquement aux listes de produits nominatifs mais accès aux émissions des entreprises concernées



# Bilan de la phase 1 selon le cabinet d'études BURGEAP

## Pas d'indicateur particulièrement préoccupant détecté dans le cadre du diagnostic

- Milieu air constituant un enjeu justifiant la phase de modélisation de la dispersion atmosphérique des émissions de la zone
- Milieux sols, eaux souterraines et eaux de surface ne constituant pas un enjeu majeur sur la zone d'étude
- Exposition aux produits phytosanitaires non retenue dans la suite de l'étude car ne présentant pas d'enjeu spécifique

# Bilan de la phase 2 selon le cabinet d'études BURGEAP

**Pas de dépassement de seuil de référence quelle que soit la substance**

**Proposition d'un programme de mesures additionnelles pour mieux caractériser les expositions dans certaines zones (zones dépassant le 1/10ème de la valeur de référence ou mesures insuffisantes jusqu'à présent)**

**Reprise intégrale de ce programme de mesures dans le cahier des charges sauf justifications spécifiques (ex zone du Bois Joalland)**

# Renforcement du programme de mesures BURGEAP en réponse aux réactions

- Élargissement des composés mesurés (BTEX, ETM, COV CMR, HAP)
- Ajout d'un point de mesures d'ETM et COV à Donges et de deux points de mesures PM, NO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>
- Etude de faisabilité de mesures de la silice cristalline dans l'air
- Intégration d'une possibilité de mesures dans les eaux souterraines d'une quinzaine de puits
- Ajout d'une possibilité de mesures de dépôts de particules dans les lieux sensibles

## Perspectives pour la phase 3 (mesures)

- **Priorité aux investigations sur la « qualité de l'air » dans la limite des moyens financiers disponibles**
- Lancement de l'appel d'offres pour les phases 3, 4 et 5 fin 2023
- Démarrage des mesures envisagé au printemps 2024

### Suites de l'étude (selon méthodologie INERIS) :

- phase 4 : Interprétation de l'État des Milieux,
- selon les conclusions de la phase 4, engagement d'une phase 5 - Caractérisation des expositions et des risques (évaluation quantitative des risques sanitaires) avec définition d'éventuelles mesures de gestion



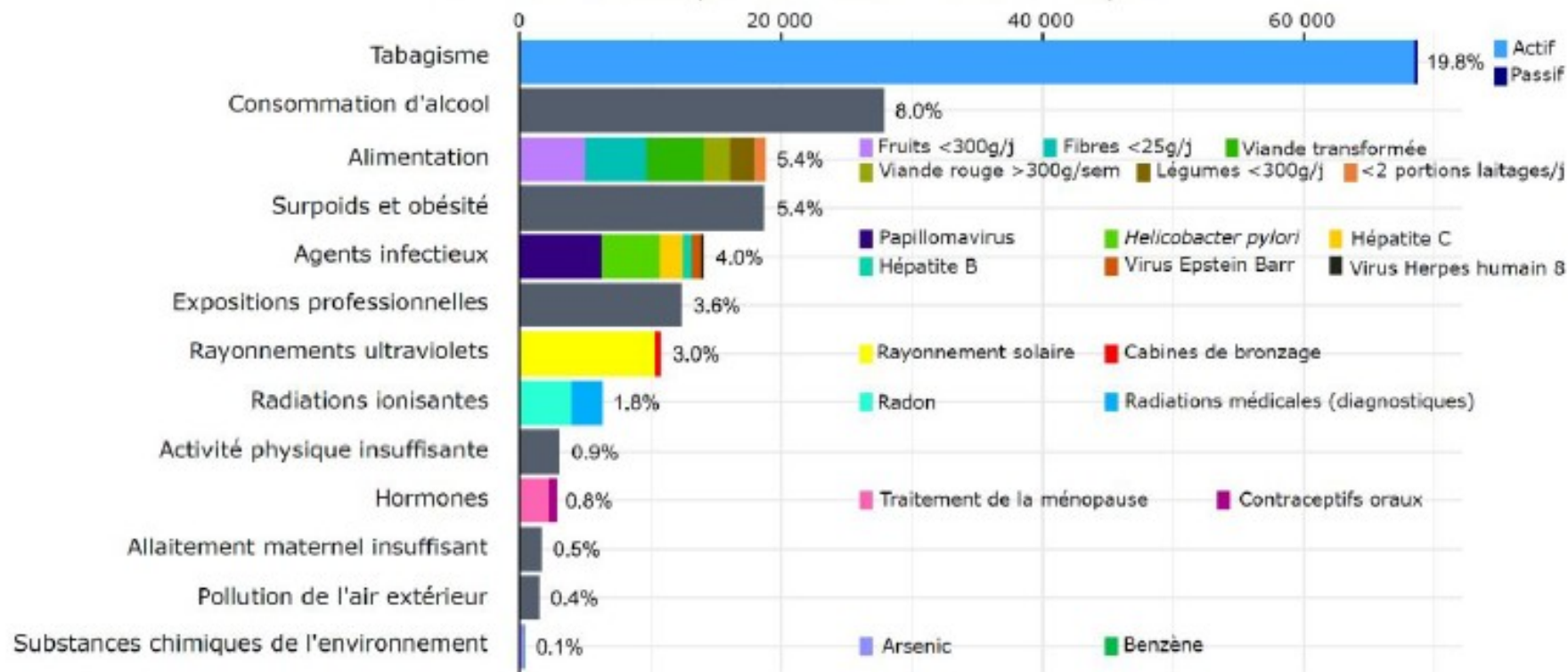
**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVEZ-VOUS DES QUESTIONS OU OBSERVATIONS ?



## Nombre de nouveaux cas de cancer attribuables au mode de vie et à l'environnement en France en 2015 parmi les adultes de 30 ans et plus



Centre international de Recherche sur le Cancer